



HAL
open science

Intelligence territoriale et Développement économique de la commune de Rousset

Henri Hivernat

► **To cite this version:**

Henri Hivernat. Intelligence territoriale et Développement économique de la commune de Rousset. Collectivité territoriale. 2005. sic_00001313

HAL Id: sic_00001313

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001313v1

Submitted on 16 Jan 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

***INTELLIGENCE TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE ROUSSET
(Bouches du Rhône, France)***

Henri Hivernat

Chargé du développement Economique de la Commune de Rousset
Conseiller Technique pour le développement territorial de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Résumé

L'intelligence Economique si elle est un enjeu national, devient aussi pour les Régions une priorité. Face à la mondialisation, aux délocalisations, à l'importation massive de produits à bas prix provenant d'Asie ou d'Europe de l'Est, les Régions doivent prendre conscience de leurs forces et de leurs faiblesses. C'est dans ce cadre que se situe le travail qui est présenté.

La Commune de Rousset, après avoir été agricole est devenue minière dans le cadre du développement de la mine de Gardanne. Mais, cette activité après une période de déclin a disparue et a été remplacée par l'électronique, avec 40% de la production mondiale. La problématique régionale est donc simple, comment d'une part conforter cette position, mais aussi comment développer d'autres activités, pour ne pas centrer l'ensemble du développement sur une gamme de technologies très proches ? L'ensemble de la problématique est présentée et analysée, ainsi que les projets en cours nés d'une prise en compte de l'environnement géographique et économique de la commune.

Après une description détaillée de la situation actuelle et un rappel historique, le fondement théorique et pratique d'un nouveau développement est présenté. Des exemples concrets sont explicités, conduisant à trois problématiques, ceci dans le cadre d'un développement soutenable pour la population et pour les industries actuellement présentes sur la zone.

Au cours de cet exposé, les leviers et les freins qui ont été rencontrés tout au long de cette recherche action sont mis en évidence, ainsi que la problématique nouvelle qui devrait naître de ces travaux, c'est à dire une nouvelle articulation des relations public-privé, et une quête constante des idées nouvelles, des innovations conduisant à des schémas de développement très précis, tant sur le déroulement dans le temps que sur le financement et les nuisances éventuelles.

Mots clé : **compétitivité** ; développement ; technologies ; région ; territoire

I - Commune de Rousset

1 Présentation de la Commune

La tendance générale, dans le développement d'une zone caractérisée par une compétence bine cristallisée, dans notre cas l'électronique (40% de la production nationale), de vouloir développer à tout prix dans le même secteur. Cette manière de "voir les choses" est certes louable, mais elle ne va pas sans risques, car si le secteur est en difficulté, c'est toute la zone économique qui le sera.

Il va donc être nécessaire de conforter les situations acquises, c'est à dire de faire en sorte que les industries électroniques présentes sur la zone ne la quittent pas, mais il va falloir aussi analyser les atouts et les attraits ainsi que les opportunités, pour voir à la lumière de ces derniers si un autre développement est possible.

1.1. Contexte

La commune de Rousset est une commune rurale, les mines de charbon n'ont jamais vu le jour, et hors l'électronique et quelques industries annexe, on ne peut pas dire que le site soit diversifié. Sur le plan de l'agriculture, c'est essentiellement la production viticole qui est le facteur le plus important. A part cela, on ne peut pas dire que des secteurs importants émergent. Ce n'est donc pas dans cette direction que de nouveaux développements doivent être entreprise. Sur le plan de l'attractivité, la proximité de la chaîne de la Sainte Victoire, crée un paysage d'une beauté naturelle reconnue, mais sans point particulier. C'est le site général qui est plaisant. Ceci fait que l'on ne peut pas envisager un développement autour d'un point de vue particulier ou d'une curiosité locale ou d'un monument historique local, même si près de 70 000 américains la visite chaque année.

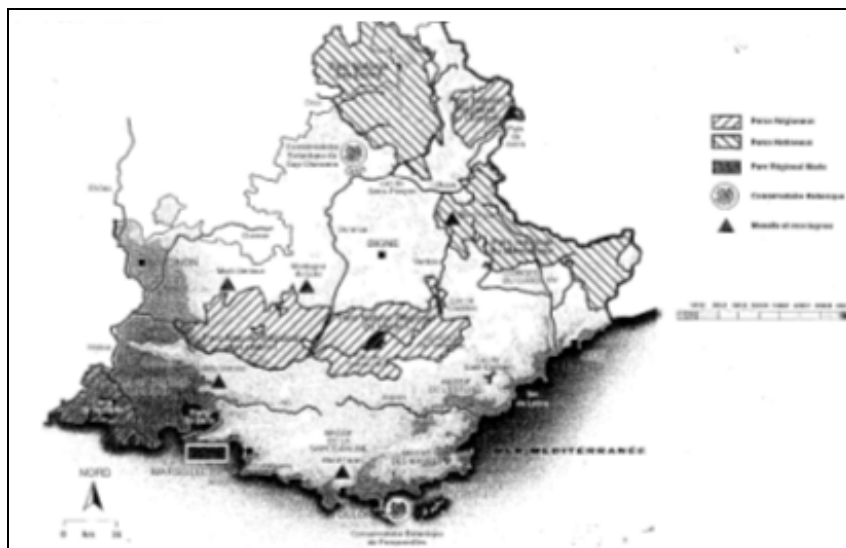


Figure 1 : Le patrimoine naturel de Rousset

La description de la commune, extraite du site Web officiel de la commune de Rousset permet de bien situer le contexte:

"En France, au milieu des paysages des peintres Cézanne et Van Gogh, au pied de la Sainte Victoire, à quelques kilomètres de la Mer Méditerranée, s'étend Rousset en Provence, charmant village de la Vallée de l'Arc.

Une terre Méditerranéenne riche, accueillante, faite de garrigues, de pinèdes et de collines, au Pays de Provence. Rousset a un authentique goût de naturel au milieu de paysages baignés de soleil dont la variété et la beauté ne peuvent que vous charmer.

Ici, la viticulture et la micro-électronique ont pu s'unir et atteindre les meilleurs niveaux d'excellence"¹

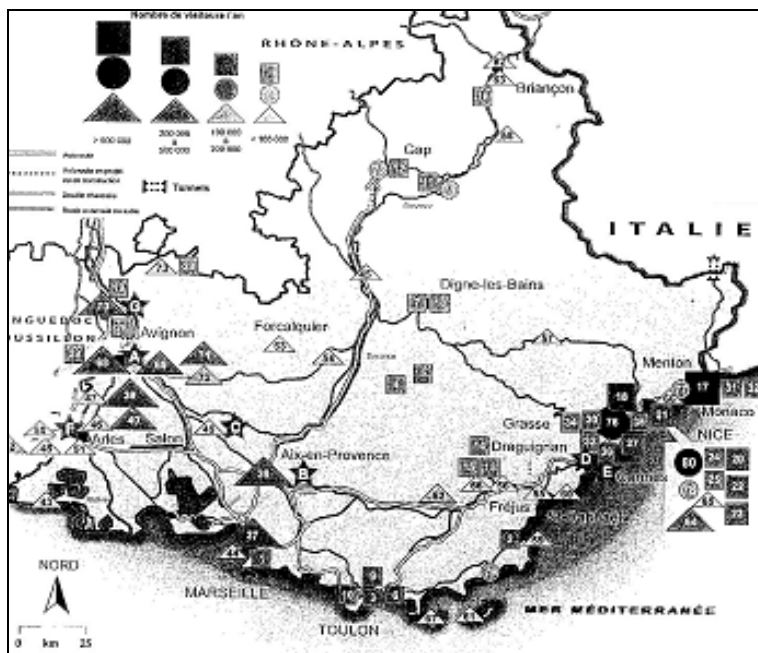
¹ Extrait du site Web officiel: <http://www.rousset-fr.com/frame.htm>



Figure 2 : Le vignoble de Rousset et la chaîne de la Sainte Victoire

Evidemment, pour les personnes résidant sur la zone pour une durée relativement longue (plusieurs nuitées), il y a à proximité de

Rousset un certain nombre de sites historiques, de monuments et de parcs naturels qui peuvent créer aussi une attractivité. Les cartes suivantes mettent en évidence ce potentiel de proximité.



Légende:

- Carré = Musées
- Ronds = divers (jardins Artisanat, curiosités)
- Triangle = Monuments Historiques, palais, Edifices religieux, sites

Figure3 Les principaux sites (monuments, musées, curiosités...) de la région

La carte suivante détaille la répartition des différents sites industriels et habitat sur la commune de Rousset. On remarque la concentration des habitations au vieux village,

ainsi que la concentration de la zone industrielle qui reste, bien qu'à très forte valeur ajoutée à taille humaine.



Figure 1 : La commune de Rousset, Village et zone industrielle

Sur le plan des vitesses du développement industriel, il faut créer de "toutes pièces" compte tenu du fait qu'il n'y a pas de centres universitaires sur le site et donc pas la possibilité de créer un incubateur ou une pépinière bénéficiant des apports de la recherche en amont. Cette démarche est longue et n'est pas assurée de succès, compte tenu du nombre d'entreprises qui ne dépassent pas les quatre années de vie. En ce qui concerne le développement à partir de la production électronique, les entreprises d'entretien sont soit internes soit déjà sur le site, et les entreprises liées (pour développer des produits nouveaux ou pour offrir des services) sont déjà sur le site.

C'est donc à partir d'une démarche novatrice qu'il faut travailler, en analysant en premier lieu la position géostratégique de la commune et en se posant ensuite la question de savoir ce qui peut être créé à partir de cette situation.

1.2. Situation géographique

Rousset est une commune du pays d'Aix-en-Provence. Elle est située sur un axe important de transit Européen depuis le Nord de l'Europe jusqu'à l'Italie. Des réseaux de transports parmi les plus importants passent à proximité. Nous citerons: L'autoroute A8, La nationale 7, le TGV, L'aéroport de Marseille Provence.



Figure 5 : Plan de situation des accès à la commune de Rousset (Extrait du site Web officiel)

C'est à notre avis au niveau de réseau routier que l'analyse doit être approfondie, parce que c'est en voiture que l'on est libre de s'arrêter en un lieu précis, puis d'en repartir et ceci sans contraintes.

1.2.1. Réseau autoroutier

Le réseau autoroutier à proximité de la zone de Rousset est exploité par la Société ESCOTA, filiale des Autoroutes du Sud de la France (ASF). Trois échangeurs sont concernés par des liaisons avec la commune de Rousset:

- Venant de l'Est: Echangeur de Pourrières, et échangeur de Château Neuf le Rouge,
- Venant de l'Ouest: échangeur du Canet
- Venant du Sud: échangeur de Pas de Trets.

Ceci pour les voies principales. En outre de nombreuses routes sillonnent la vallée de l'Arc, à proximité de la ZI de Rousset, mais elles sont

cependant de petites capacités. La zone industrielle est aussi directement desservie par les départementales D6 qui relie Gardanne à Trets, D56b qui mène de Rousset à Peynier et D56c qui rejoint Rousset et Fuveau.

En plus de ce réseau de départementales, on note la présence au Nord du village de Rousset de la nationale 7 qui traverse la France entière du Nord au Sud.

1.2.2. Flux sur le réseau routier

Nous allons maintenant regarder plus finement les flux de transport "passager" sur ce réseau. En effet, si nous arrivons à retenir un pourcentage même faible des personnes de passage, il serait possible à partir de ce flux de créer des conditions nouvelles pour développer et créer une richesse sur la zone.

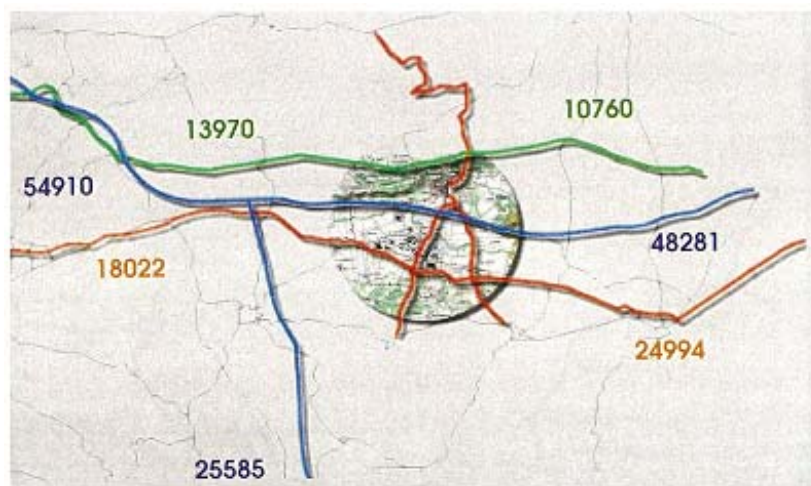


Figure 6 : Les différents flux routiers

1.2.3. Trafic moyen en personnes

Le trafic sur les réseaux routier et autoroutier est en forte augmentation du fait de la rapide croissance de la zone industrielle. Le réseau qui connaît la plus forte hausse de trafic est la départementale 6, qui est le seul lien direct avec la zone. A proximité de la zone industrielle on voit passer près de 25.000 véhicules par jour.

C'est donc trafic annuel de l'ordre de 9.000.000 de véhicules ans qui passe devant la commune de Rousset. Avec une moyenne de 2, 5

personnes par véhicule (pour tenir compte du flux d'été, c'est donc un total de près de vingt deux millions de personnes qui passent devant la zone. Ce chiffre conséquent amène une réflexion de bon sens. Comment faire pour qu'une partie de ce flux soit retenu, ne serait-ce qu'un temps relativement court sur le domaine de la commune ?

Qu'imaginer pour réussir une telle opération, et comment faire émerger un projet viable, acceptable socialement, conséquent dans la durée et susceptible de s'étendre en fonction de l'accroissement des flux.

C'est à partir de ces données de base que divers groupes de réflexion ont été créés à la fois pour déterminer les thématiques et orientations, puis

pour traiter le sujet au plan du foncier, de l'aménagement routier, de la construction et de l'urbanisme, puis des financements.

2 Zone Industrielle de Rousset

3



Figure 7 : ST MicroElectronics au pied de la Sainte Victoire²

² Photo extraite du site <http://www.ville-rousset.fr/>

La zone industrielle de Rousset se situe dans le département des Bouches du Rhône à 30 kilomètres à l'Est d'Aix en Provence, dans la haute vallée de l'Arc, au Sud de la barre du Cengle et de la montagne Sainte Victoire. Elle se trouve à mi-chemin entre Gardanne et Trets dans le canton de Trets.

Elle est cernée par l'autoroute A8 au Nord et la route départementale 6 au Sud.

Cette zone industrielle est desservie directement par la R.D.6 et indirectement par la R.N. 7 via le village de Rousset.

Sa présence surprend au sein d'un paysage agricole où, en dehors de cet ensemble de production, rien n'évoque un paysage industriel.



Figure8 :La Zone industrielle de Rousset

3.1. Origines

L'exploitation du charbon et les activités entraînées par la présence de combustibles avaient fait de la région de Trets/Gardanne un des tous premiers foyers industriels de Provence.

En 1892, Pechiney s'est installé à Gardanne et été extrait déjà à la fin du 19^{ème} siècle un demi-million de tonnes de lignite du puits du bassin. Mais, mis à part l'extraction du charbon, les activités à cette époque étaient plutôt artisanales.

La première tentative d'implantation vraiment industrielle sur le site date de 1917. Ce sera l'actuelle zone industrielle de Rousset. La société centrale de travaux publics et privés de Paris édifiait là pour le compte d'une société norvégienne. Une usine qui devait servir à produire de l'alumine à partir de la bauxite de Brignoles et à l'aide du charbon qui serait extrait du puits de l'Arc en cours de creusement. Une très importante venue d'eau dans le puits en creusement à 450 mètres de profondeur et à seulement 25 mètres du charbon mit fin au projet. Cette eau sera finalement utilisée pour la centrale thermique de Pechiney.

En 1940, la Compagnie Centrale d'Hydrocarbure de Synthèse avait pour objectif de produire 100.000 tonnes d'essence synthétique par an, à partir de la houille, mais la fin de la guerre entraîna la fin des travaux de construction de l'usine du fait d'un approvisionnement à nouveau normal en essence.

A la fin des années 50, la production des Houillères passe de 3000 à 4000 tonnes par jour, mais la modernisation de l'outil de production fait que les effectifs restent au même niveau. Déjà le développement de la voiture individuelle, si elle n'apporte pas d'emplois à la région, permet de chercher du travail plus loin.

Le puits de Gréasque ferme en 1960. La production se concentre sur Gardanne et Meyreuil.

3.2. Evolution du site

Le 31 mars 1961 est pris l'arrêté préfectoral de création de la zone industrielle de Rousset/Peynier. Ce fut la première zone industrielle du département et sans doute l'une des plus difficiles à faire exister à l'époque, du fait de sa situation géographique excentrée par

rapport aux nouveaux foyers d'activités de la région que sont Marseille et l'Etang de Berre. La zone industrielle a du mal à prendre son élan et sur un total de trente entreprises, quinze fermeront dans les dix années suivantes.

Ce n'est vraiment qu'en 1973 que la zone industrielle prend son vrai départ et verra deux

à trois nouvelles implantations par an jusqu'en 1978. Au début cette année, la zone industrielle compte 32 entreprises représentant 854 emplois sur une surface de 60 hectares.

Depuis 1999, la zone s'étend sur 175 hectares et son activité ne cesse d'augmenter comme le montre le tableau ci-dessous.

| Année | Nombre d'entreprises | Nombre d'emplois directs |
|-------|----------------------|--------------------------|
| 1990 | 43 | 2240 |
| 1998 | 67 | 3913 |
| 1999 | 87 | 4600 |
| 2001 | 65 env. | 6100 |

Tableau 1 : Evolution du développement de la zone de Rousset

3.3. Zone industrielle de Rousset actuelle

3.4.

La proximité de Gardanne a joué en faveur de l'éloignement de la zone industrielle de Rousset de la logique minière. Rousset se confirme comme une commune à caractère rural, à proximité de l'activité minière, mais sans plus. La zone industrielle de Rousset est devenue au fil des années un milieu d'activités suffisamment conséquent et varié, pour permettre l'agglomération dans de bonnes conditions d'activités nouvelles.

En 1979 Eurotechnique s'installe à Rousset. Depuis vingt ans, l'industrie des semi-conducteurs a un poids de plus en plus important. Le secteur industriel représente actuellement une grande part de l'activité de la zone industrielle (83 %) notamment dans le

domaine de la micro-électronique. Deux grands groupes industriels sont présents sur la zone, St Microelectronics (groupe THOMSON) et ATMEL (groupe américain dont le siège est en Californie). Il est à noter la probable installation future d'un grand groupe sur le site.

La grande activité de cette zone est confirmée par les chiffres: sien 1999 la production de la Zone Industrielle de ROUSSET représentait 25 % de la production française de semi-conducteurs, elle est aujourd'hui de l'ordre de 40% soit 2 % de la production mondiale.

Aujourd'hui, la zone industrielle de Rousset compte 90 entreprises pour la plupart liées au domaine de la micro électronique. Ces 90 entreprises emploient plus de 7000 personnes réparties de la façon suivante:

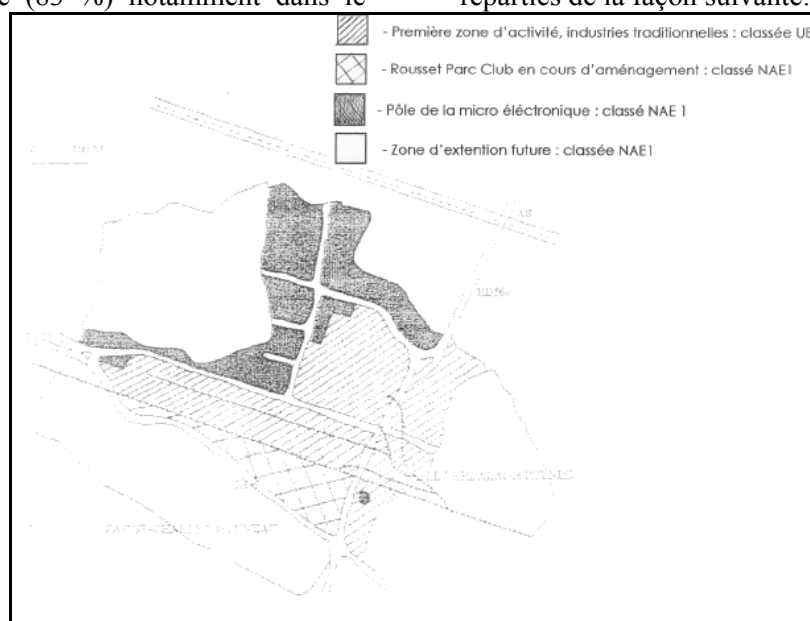


Figure 9 : Les différentes divisions de la ZI de Rousset

La zone de Rousset est divisée en 4 zones avec des statuts différents du point de vue du POS (Plan d'Occupation des sols).

- Première zone d'activité, industries traditionnelles: classée UE
- Rousset Parc Club en cours d'aménagement: classé NAE1
- Pôle de la micro-électronique : classé NAE1
- Zone d'extension future: classée NAE1

Poussée par les deux géants de la micro électronique Atmel et ST Microelectronics la Zone Industrielle de Rousset fait mieux que les meilleures prévisions d'évolution. Dans ces conditions, Rousset semble promu à un brillant avenir, d'autant plus que le faible coût des terrains, en comparaison de ceux pratiqués à Sophia Antipolis, place la Zone Industrielle de Rousset en sérieux concurrent de ce pôle industriel reconnu.

Il reste que la Zone Industrielle de Rousset se dirige dans la voie de la mono-industrie. Le domaine de la haute technologie évoluant très vite, Rousset n'est donc pas à l'abri d'un revirement soudain, d'autant plus que seules les unités de production se trouvent sur Rousset, la recherche ayant lieu à l'étranger ou à Sophia Antipolis. Les types d'usines implantés sur Rousset étant amorties en 5 ans contre 20 ans pour l'industrie lourde, les entreprises pourraient être attirées par d'autres sites qui leur feraient de meilleures propositions. D'où l'importance de travailler rapidement afin de mettre en place les conditions de travail meilleures qui puissent être, et en tout premier lieu de progresser dans le domaine de l'accessibilité du site.

4 Développement de la microélectronique à Rousset

Comment une industrie de pointe, telle que la microélectronique, a-t-elle pu choisir de s'implanter au sein d'une petite commune rurale ? Rien ne pouvait en effet laisser penser qu'un tel développement aurait pu prendre place dans ce village provençal. Il peut en effet paraître surprenant que le choix se soit porté sur ce petit village plutôt que sur les grandes agglomérations voisines que sont Aix-en-Provence et Marseille.

L'apparition de la microélectronique à Rousset est avant tout, le fait d'une forte volonté politique. Il s'agit donc d'une décision exogène à toute logique économique. L'implantation de

la microélectronique semble être le fruit de la combinaison de deux objectifs :

➤ la volonté de l'État à travers son « Plan Composant » de développer son industrie et surtout de la faire entrer dans la haute technologie et notamment dans la microélectronique.

➤ c'est également une logique d'aménagement du territoire et de prévision de la réduction de l'activité minière de Gardanne.

Il semble que Rousset ait été choisi pour sa situation. En effet, Rousset est proche de Marseille et d'Aix-en-Provence. Le réseau routier et autoroutier facilite les déplacements vers ces deux agglomérations mais également vers d'autres régions ou encore par exemple vers l'Italie.

D'autre part, Rousset bénéficie de la proximité des infrastructures de transport : une gare, un aéroport et un port.

La disponibilité des terrains a également facilité l'apparition de la microélectronique à Rousset. Il était en effet assez aisé de libérer des terrains pour que ces entreprises viennent s'implanter, notamment de grandes unités comme ST Microelectronics qui sont fortement consommatrices d'espace.

Il serait erroné de croire que les avantages financiers ou fiscaux n'ont joué aucun rôle. Rousset et sa région sont en effet éligibles à différentes aides.

Le fait que la Région ait été choisie pour accueillir la microélectronique relevait en partie d'une logique d'aménagement du Territoire. Aussi, Rousset se trouvait être en zone « PAT » (Prime d'Aménagement du Territoire) offrant des primes aux entreprises qui se créeraient ou se délocaliseraient dans cette région.

D'autre part, comme la commune de Rousset appartient au bassin minier, elle est également éligible au *FIBM* (Fonds d'Industrialisation du Bassin Minier). Cette aide prend la forme de prêts favorisant la création et l'implantation d'entreprises au sein du bassin minier.

De plus, du fait que la Région soit en reconversion industrielle par rapport à l'activité minière, Rousset peut également prétendre (sous réserve des modifications établies par le plan 2000-2005) aux aides européennes. Rousset est en effet placé en zone *Objectif 2*.

Au niveau local, les entreprises peuvent également bénéficier d'*exonération de taxe*

professionnelle. La commune a en effet décidé d'exonérer de cette taxe les nouvelles entreprises pendant quatre ans, plus l'année d'implantation (sous réserve de l'accord du Trésor Public).

A ces aides, il faut également ajouter celles de la région PACA et du département des Bouches-du-Rhône. Ces aides « classiques » relèvent donc d'avantages financiers et d'aménagements visant à favoriser l'implantation des entreprises.

Le choix de Rousset ne s'est pas uniquement fait suivant un raisonnement économique rationnel. Certes, les atouts de Rousset tant au plan **géographique**, qu'au niveau des **aides** auxquelles ce territoire est éligible constituent une partie de l'explication. Cependant, le choix de cette ville semble être dû également à son cadre et à sa **qualité de vie**.

Le climat ensoleillé du sud, le paysage qu'offre la Montagne Sainte Victoire, les champs et les vignes constituent autant d'avantages, créent une certaine qualité de vie qui a permis le développement de conditions favorables à l'implantation de cette industrie dans une région Provence Alpes Côte d'Azur et surtout marseillaise en déclin économique.

L'intérêt de ce facteur qui aurait été pris en compte dans l'attrait de la main d'œuvre qualifiée (cadres et ingénieurs) est en effet souvent mis en avant.

Il faut également souligner l'importance des hommes dans le fait que l'industrie microélectronique se soit développée dans la Haute Vallée de l'Arc et dans les Bouches-du-Rhône. Il apparaît en effet que certains hommes ont joué un rôle non négligeable dans le développement de cette industrie.

Monsieur Grandclément semble être l'un des personnages incontournables de la microélectronique roussetaine. Il a été le premier directeur d'Eurotechnique avant de créer ES2, depuis repris par Atmel, et Pixtech. A chaque fois, Monsieur Grandclément a choisi Rousset comme site d'implantation.

Au-delà de la création d'entreprises, c'est également la mobilité de ces cadres, leur capacité à changer de poste et d'entreprise qui a permis le développement de l'industrie microélectronique. Durant leur carrière les postes occupés évoluent fréquemment, c'est d'ailleurs l'une des caractéristiques soulignées dans les travaux relatifs à la Silicon Valley (Saxenian). Ils montrent en effet que les cadres

n'ont aucune réticence à se mettre à leur compte, puis si des difficultés apparaissent, à travailler dans une autre entreprise sous la direction d'autres personnes.

Pour preuve de cet attachement au territoire et de l'importance que ce dernier représente, il n'y a qu'à revenir sur l'exemple de Pixtech Monsieur Grandclément crée cette entreprise en 1992. Il décide d'implanter à Montpellier son unité de fabrication, mais installe à Rousset une structure accueillant les services administratifs et une équipe de chercheurs. Cette stratégie pour le moins étonnante souligne bien son attachement à Rousset et à sa région.

5 Caractéristiques de l'industrie Microélectronique et des entreprises

5.1. Activité fortement cyclique

D'une manière générale, le marché des semi-conducteurs a, dès son origine, révélé son caractère cyclique. Bien que les mécanismes soient clairement identifiés, la prévision des crises est cependant très difficile³. Lors d'un cycle, pendant la période favorable du marché, cette croissance peut excéder deux fois et demi la croissance tendancielle. Suit alors une période creuse, où au mieux le marché stagne, mais en règle générale décroît. Avant la dernière crise que le marché ait connue et dont il se remet peu à peu, le marché des semi-conducteurs a connu plusieurs crises dont les plus sérieuses se caractérisaient par des baisses importantes du marché, de l'ordre de 20% en 1975 et de 17% en 1985.

Jusqu'en 1975, un décalage des crises avait été observé au niveau mondial. La crise naissait aux Etats-Unis pour ne toucher l'Europe et L'Asie qu'un trimestre plus tard. Mais cette tendance s'est peu à peu estompée et de nos jours la diffusion de la crise se fait au plus en un mois.

Généralement, les cycles naissent suite à l'apparition d'une nouvelle application des semi-conducteurs dans des produits innovants. Face à cette nouvelle demande, les fabricants de composants vont mettre du temps à réagir du fait des incertitudes quant à la réussite de cette innovation, ainsi que de l'incertitude quant au rendement de leurs propres produits, ceux-ci constituant eux-mêmes une innovation. Pour répondre à la demande, les producteurs

³ Dauvin 1990 ; Dauvin, Ollivier, Coulon 1995

vont ajuster leur activité en jouant sur leurs variables de court terme, augmentant par exemple le temps de travail. Mais à la demande initiale va faire écho une généralisation de la demande du nouveau composant. Tournant à plein régime, les entreprises ne peuvent satisfaire ce nouvel afflux de commandes, l'offre reste en deçà de la demande et les prix progressent rapidement. Se trouvant confrontés à une pénurie de composants, les acheteurs passent plusieurs fois la même commande auprès de différents producteurs. La forte demande qui en résulte oblige les fabricants de semi-conducteurs à investir afin d'augmenter leur capacité de production.

Or, comme pour toute innovation, le marché des utilisateurs de composants ralentit du fait non seulement de son prix mais également du temps nécessaire afin qu'il pénètre le marché. La demande de composants se réduit, les commandes en double ou en triple sont annulées alors même que les producteurs de composants tournent à plein régime. Donc, un excédent d'offre apparaît engendrant ainsi une diminution des prix et un ralentissement de la production.

La dernière crise a été surtout due au fait que, ces dernières années, quelques concurrents asiatiques sont apparus et ont produit en grande quantité, déstabilisant ainsi le marché. Elle s'est prolongée de façon plus marquée que les autres cycles à cause de la crise financière asiatique. Le marché a donc beaucoup plus chuté, renforçant les effets de la crise, ralentissant les programmes d'investissement, gelant les commandes et plongeant les sous-traitants dans des situations difficiles. A ce jour, la société est en fin de cycle et les prémices de la reprise commencent à être entrevus. Cependant, si la situation rassure, il n'en reste pas moins que ces cycles se reproduiront et les intervalles entre ces cycles semblent se réduire.

5.2. Cycle de vie des produits

Au caractère cyclique du marché se rajoute la courte durée de vie des produits et des technologies. Comme dans tous les secteurs high-tech, les produits sont très vite « dépassés » et atteignent rapidement leur maturité. La mise au point de nouveaux produits et le passage à de nouvelles technologies ne se fait pas aussi simplement.

Passer d'une technologie à une autre nécessite de nouveaux équipements et parfois plus d'espace afin d'accueillir ces équipements.

Or les décisions d'investissements ne se font pas au niveau de l'unité mais au niveau du groupe lui-même, ce qui rend l'évolution de l'unité et du territoire fortement dépendante d'une telle décision.

5.3. Organisation globale des grands groupes

La présence des grands donneurs d'ordre que sont ST Microelectronics, Atmel et encore Dupont Photomask, constitue le moteur de l'activité microélectronique de la région. Cependant, leur présence est fortement dépendante du groupe auquel elles appartiennent. Il faut en effet considérer la stratégie de déploiement global de ces groupes, leur organisation à l'échelle mondiale pour comprendre la logique qu'ils suivent et leur rapport avec la région.

Il faut en effet garder à l'esprit que ces différentes entreprises ne sont pas conduites de manière autonome. Les décisions de création de ces usines de production d'investissement et même de délocalisation ne sont pas prises sur le site par l'équipe qui gère l'unité. Nous l'avons vu plus haut, le choix d'implantation de ces unités, notamment pour les reprises de Nanomask et d'ES2, correspond à une volonté de groupes étrangers d'être présents sur le marché européen, marché alors en pleine expansion.

Cependant, l'essoufflement du marché français et européen, l'émergence de nouveaux marchés en Asie par exemple, poussent ces groupes à repenser fréquemment leurs stratégies : délocalisations d'unités de production, nouvelles formes des activités entre les différentes filiales du groupe à travers le monde, nouvelles vagues d'investissements au bénéfice d'autres sites sont autant de mesures pouvant jouer de manière dramatique sur l'activité de la microélectronique au plan local. Toutes ces décisions sont du ressort du siège social et peuvent à tout moment remettre en question la présence de cette industrie à Rousset et plus généralement dans la région. Aussi, cette organisation globale des firmes rend difficile un maillage étroit et efficace au sein du tissu local.

5.4. Relations « donneurs d'ordres/sous-traitants »

La présence d'un tissu d'entreprises travaillant autour de l'activité des grandes entreprises constitue sans doute un élément important dans le dynamisme de l'industrie de la microélectronique. La présence de ces entreprises offre en effet un ensemble de services spécialisés nécessaires à l'activité des grands donneurs d'ordres. Elles permettent ainsi des économies en terme de coûts de transport, à contrario de services importés, et également des gains en terme de délais dans une industrie où le temps est précieux.

De leur côté, les sous-traitants sont fortement dépendants des grands donneurs d'ordres. Toutes les entreprises se sont créées afin de répondre au marché formé par ST Microelectronics, Atmel ou encore Dupont Photomask. Les cahiers des charges des fondeurs étant particulièrement précis et demandant une grande qualité dans les produits, empêchent les PME de diversifier leur activité. Cette spécialisation constitue l'une des fragilités du tissu. En période de crise, les sous-traitants et équipementiers sont en effet particulièrement vulnérables et connaissent même des situations les obligeant à déposer leur bilan et arrêter leurs activités (c'est le cas de SCTIB qui n'a pu surmonter la dernière crise, plus longue que les autres).

Les situations dans lesquelles se retrouvent ces dernières entreprises mettent en avant un paradoxe. D'une part, les grands groupes bénéficient de la présence de ces PME. Mais d'autre part, en période de crise, ils leur conseillent et leur demandent de diversifier

leur activité en tentant de mettre à profit leurs compétences dans d'autres secteurs industriels. Or, les cahiers des charges et la qualité demandée sont bien souvent incompatibles avec une telle diversification autant au niveau du montant des investissements, qu'il leur faudrait réaliser, que de l'attention que les PME pourraient alors accorder aux grands donneurs d'ordres de la microélectronique lorsque l'activité est à son plus haut niveau.

Le problème souligné ici est celui d'une trop forte dépendance des PME à l'activité des grands groupes. Certes, il faut que ces PME soient présentes sur le marché local mais il faudrait qu'elles possèdent des clients sur d'autres marchés, dans d'autres villes ou même pays. Il s'agirait en fait qu'elles connaissent un même développement que la société IBS.

IBS a en effet débuté son activité d'implantation ionique au niveau local, en étant hébergée chez Atmel-ES2, en travaillant pour partie avec Atmel et ST Microelectronics. Cependant son directeur, Monsieur Laurent Roux, a su développer son activité en privilégiant également la recherche d'autres marchés. Ainsi, une petite partie de son chiffre d'affaire est réalisée avec les entreprises locales, le reste se faisant avec des entreprises étrangères, notamment écossaise où IBS est implanté. IBS n'évite pas les fluctuations du marché de la microélectronique mais elle peut compter de cette façon sur des commandes émanant de plusieurs clients.

II - Intelligence Economique & Intelligence Territoriale à Rousset

1 Pourquoi

Actuellement, du fait des implantations industrielles existantes, la commune de Rousset bénéficie d'un environnement financier de qualité. Cependant, l'expérience passée ainsi que les turbulences du monde technologique et économique actuel laissent penser que cette situation n'est pas acquise et que des changements draconiens pourraient éventuellement se produire.

Il va donc falloir à la fois essayer de conforter le présent, mais aussi de développer des orientations nouvelles permettant dans le cadre

des facilités actuelles de maîtriser dans la durée le développement.

Pour réaliser une telle démarche, l'intelligence Economique et sa transposition sur la commune en intelligence Territoriale est la démarche qui paraît la meilleure pour travailler à la fois sur l'existant et pour développer le futur de la commune. C'est ce dont nous allons traiter dans ce chapitre, mais avec toutefois une certaine restriction au niveau de la présentation écrite. Certains des projets que nous allons exposer mettent en jeu des capitaux importants et des montages à la fois économiques et techniques complexes. Comme ces projets sont encore à "l'état natif", nous ne pouvons pas les exposer dans le détail. Signalons simplement que leur développement sur plus de quatre années a été un objet de réflexion à la fois au

cours du DEA, puis au cours des années de doctorat.

Nous nous sommes efforcé de mettre en évidence dans cette présentation la démarche, consistant à créer des activités nouvelles, sans rester focaliser sur l'existant (pôle uniquement centré sur l'électronique). Si des lecteurs désirent mieux appréhender ces orientations, ils pourront contacter les services économiques de la mairie de Rousset et exposer leur demande en étant en contact avec les personnes pouvant leur donner tous les renseignements nécessaires.

2 Développement de Rousset

2.1. Activités traditionnelles

Elles sont essentiellement agricoles, entre autre la vigne, l'huile d'olive, l'artisanat. Elles avaient été complétées à partir des années cinquante par le travail à la Mine de Gardanne, mais celle-ci a cessée son activité. Les principales causes sont entre autre parce que la qualité du charbon (contenu en soufre) ne satisfaisait plus les normes de l'environnement et que d'autre part, bien que les rendements soient parmi les plus haut de France, le coût de l'extraction était trop élevé, par exemple comparé aux prix du charbon de l'Afrique du Sud.

2.2. Activités actuelles : La Microélectronique

a) Situation actuelle

Les Bouches-du-Rhône abritent une grande partie de la production microélectronique nationale⁴. Cette activité se répartit en trois pôles :

➤ le pôle « semi-conducteur », situé dans la Haute Vallée de l'Arc, principalement au sein de la zone de Peynier-Rousset. Articulé autour des deux grands fondeurs que sont ST Microelectronics et Atmel il bénéficie de la présence de multiples PME intervenant en sous-traitance dans des domaines très spécialisés.

➤ le pôle « cartes à puce », qui s'est développé autour de l'activité de Gemplus. Il se situe principalement à Gémenos et à La Ciotat.

⁴ « Le pôle microélectronique de l'Aire Métropolitaine : émergence d'un milieu innovateur ? », F. Rychen et LB Zimmermann

Comme dans le cas précédent, ce pôle est constitué par des PME intervenant en sous-traitance de l'activité du leader mondial de la carte à puce.

➤ enfin, le pôle « équipementiers ». Constitué par des entreprises ayant choisi d'orienter leur activité vers la micro-électronique et l'activité de la carte à puce. Ces entreprises se sont implantées dans diverses communes, que ce soit Marseille, Aix, Rousset ou encore Aubagne.

Ces trois pôles entretiennent des relations qu'elles soient commerciales ou technologiques. Les fondeurs roussetains fournissent Gemplus en puces et les équipementiers travaillent avec les deux autres pôles. Cependant, il est à noter et à regretter l'absence d'un maillage beaucoup plus marqué c'est à dire d'une intensité de relations beaucoup plus forte aussi bien d'une manière interne au sein du premier pôle qu'entre les différents pôles. Certes, des contrats lient parfois plusieurs entreprises autour d'un projet et la sous-traitance est active. Pourtant, ce système ne semble pas encore assez développé et le tissu pas assez dense pour pouvoir rivaliser d'un point de vue fonctionnel avec celui de la Silicon Valley par exemple. Nous donnerons un peu plus loin une explication de cette fragilité.

Au **niveau régional voire inter-régional**, il apparaît difficile de ne pas évoquer les ramifications existant entre le tissu microélectronique des Bouches-du-Rhône et d'autres sites. D'ailleurs, parallèlement à son organisation dans le département, cette industrie fait partie d'un triangle plus vaste, formé de la région Grenobloise et de la technopole de Sophia Antipolis. L'activité de chacun des pôles est plus ou moins spécifique:

➤ le pôle microélectronique des Bouches-du-Rhône, rassemblant principalement des activités de productions autant au niveau des semi-conducteurs que des cartes à puce.

➤ le pôle microélectronique grenoblois. Moins tourné vers la production, il abrite une forte activité de recherche et développement.

➤ le pôle de Sophia-Antipolis qui s'est quant à lui plus tourné vers les activités relatives aux communications et télécommunications. Sophia-Antipolis est l'une

des réussites des mouvements technopolitains. A côté d'industries dynamiques, elle a su positionner centres de recherche et universités.

Les interventions des collectivités locales en faveur de l'industrie de la microélectronique semblent n'être apparues que récemment. L'origine de cette implantation était essentiellement le fait d'une volonté d'Etat. Mais, c'est avec les premières crises sérieuses menaçant la pérennité de cette industrie sur le sol de notre région et les conséquences en terme d'emplois et de richesse que cela aurait pu avoir, que les premières mesures ont été mises en place.

Les politiques publiques locales ont été, depuis le début, tournées vers l'attraction des entreprises. La situation difficile de la Région, avec la perte de dynamisme de Marseille, et le déclin de l'activité minière, soulignait cette nécessité. De fait, dans la continuité de la Politique d'Aménagement du Territoire, les différents niveaux administratifs sont intervenus afin de développer de nouvelles activités. Ainsi, aménagements d'infrastructures routières et de transports, aides à l'implantation des entreprises ont été mis en place.

Ces dernières aides ont d'ailleurs été largement utilisées en ce qui concerne la microélectronique. Si, au départ l'implantation de la microélectronique provient d'une volonté nationale, elle a cependant bénéficié de différentes aides, PAT⁵, FIBM⁶, aménagements divers.

Mais c'est avec les difficultés provoquées par les crises de l'industrie de la microélectronique que les aides ont été largement accordées. Conscient de l'intérêt que représentait cette industrie, que ce soit en termes d'emplois directs et indirects et en entrées fiscales, de nombreux avantages financiers et fiscaux ont été offerts aux entreprises afin que celles-ci choisissent de venir s'implanter et même se maintenir sur le site. Aussi, ces aides ont favorisé l'apparition de l'environnement industriel nécessaire aux grands donneurs d'ordres.

Les aides publiques ont donc joué un rôle non négligeable. Par exemple, pour les projets d'extension de ST Microelectronics (Rousset

2000) et d'ATMEL (Fab 7), d'importants fonds ont été délivrés à différents niveaux. Ainsi, ST Microelectronics a reçu au total 612 millions de francs d'aides publiques pour « Rousset 2000 » et Atmel 278 millions de francs. Pour une large partie, ces investissements ont été effectués avec les aides débloquées par l'Etat et par les fonds européens (*FEDER*)⁷. Mais les collectivités locales se sont également impliquées. Sur le programme d'Atmel, la Région est ainsi intervenue à hauteur de 40 millions de francs, le Département pour 38 millions et la Commune à hauteur 20 millions par l'intermédiaire de la communauté des communes des « Monts Auréliens ».

La multiplication de ces aides à l'implantation affichait la volonté, aussi bien au niveau de la Commune, du Département et de la Région, de spécialiser une partie de l'activité économique dans ce domaine. Aussi, l'idée semble avoir été d'attirer un grand nombre d'entreprises intervenant dans le domaine de la microélectronique ou d'industries complémentaires sur le site de Rousset, ou dans ses environs, afin d'atteindre une **taille critique** pouvant à terme générer un développement endogène de l'industrie microélectronique.

De plus, pour renforcer ce principe d'agglomération sur le site de Rousset, des aménagements spécifiques ont été réalisés, notamment concernant l'alimentation en électricité pour que cette dernière soit d'une meilleure qualité (diminution des micro-coupures) ou encore la construction d'une station de traitement des rejets industriels et d'une station de stockage de gaz. Ces derniers aménagements permettent en effet de réduire certains coûts auxquels les entreprises auraient dû faire face. Ainsi, en considérant l'exemple de la station de traitement des rejets industriels, utilisée par ST Microelectronics, Atmel et Elis, le coût est en effet réduit pour ces entreprises du fait de l'usage collectif de cette structure. Mais il ne faut pas négliger l'intervention des

⁵ Prime à l'aménagement du Territoire

⁶ Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers

⁷ Fonds européen de développement régional : Créé en 1975, le Fonds européen de développement régional (FEDER) est un instrument financier de l'Union européenne qui favorise la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes en attribuant des subventions aux acteurs locaux dans le cadre de programmes de développement établis en partenariat entre l'Union européenne, les Etats membres et les collectivités territoriales. Le FEDER est l'un des 4 Fonds structurels de l'Union européenne.

collectivités locales qui ont investi dans ce genre de projet et ont su mobiliser les aides européennes. Ce sont ces types d'équipements qui peuvent également entrer en ligne de compte dans les critères de décision des entreprises et peuvent même limiter les mouvements d'entreprises.

Cependant, les aides débloquées ne relevaient que d'une logique d'attraction et d'agglomération de l'activité. Si leurs mises en place ont eu les effets attendus en nombre d'entreprises implantées, il n'en reste pas moins que ces dépenses peuvent avoir été effectuées en vain.

Il est probable que ces aides n'ont qu'un **effet à court terme**. En effet, même si elles sont tournées en faveur de la microélectronique et qu'elles tentent de lui fournir un environnement favorable, cette industrie conserve cependant ces caractéristiques de nomadisme. A cela il faut également ajouter la fragilité inhérente aux PME que ce soit à leur début ou même plus tard. Ainsi, tous les avantages offerts par les divers niveaux de collectivités, notamment la commune, peuvent ne pas se révéler efficaces à plus long terme.

Les sommes consacrées à l'attraction d'entreprises ont atteint des niveaux considérables et l'endettement de Rousset en est une bonne illustration. Si Rousset apparaît comme une commune riche, du fait des entrées fiscales liées à la microélectronique, elle est également très endettée : 160 millions de francs pour l'ensemble de la zone industrielle. Aussi, les défaillances d'entreprises que nous venons de citer précédemment pourraient avoir des conséquences très importantes sur la situation de la commune.

Au delà de la recherche d'agglomération d'entreprises, ces aides ne parviennent donc pas à enrayer la nomadité des entreprises.

Ayant pris conscience que ces aides classiques ne permettaient pas de régler les problèmes cycliques, d'autres voies ont été explorées. Certaines mesures ont cependant été prises afin de mieux structurer localement cette industrie et d'améliorer son fonctionnement. Aussi les fonds publics se sont dirigés pour partie vers la création d'organismes ayant de tels objectifs.

C'est en 1993 que le **Centre Régional d'Etude de la Microélectronique et du Silicium (CREMSI)** a vu le jour, à l'initiative de la commune de Rousset et des dirigeants

d'entreprises, comme ST Microelectronics ou encore Gemplus. Cette naissance correspond à une période critique pour la microélectronique où sa stabilité était remise en question avec l'éventualité d'un départ de SGs-Thomson. Le CREMSI fonctionne grâce aux cotisations de ses membres (grandes entreprises et PME de la microélectronique ou de secteurs complémentaires) ainsi que par les subventions versées par la Région, le Département et des locaux et services mis à disposition par Rousset.

L'objectif du CREMSI est de développer le secteur de la recherche, très peu représenté, et de tenter d'instaurer un réseau reliant d'une part les entreprises entre elles et d'autre part les entreprises et centres de recherche universitaires qui ont mis en place des études relatives à la microélectronique.

Dirigée les premiers temps par le directeur de ST Microelectronics, elle est aujourd'hui dirigée par Monsieur Laurent Roux, Directeur d'IBS. Ce changement de direction est peut être la conséquence de l'une des critiques qui avaient été faites à cette structure. En effet, on reprochait au CREMSI d'être beaucoup trop tourné vers les grands donneurs d'ordres et notamment vers ST Microelectronics. Cette tendance semble s'être estompée.

Cependant, un deuxième constat, plus qu'une critique, tient au manque de moyens du CREMSI. En effet, constitué autour de deux personnes qui l'organisent et du personnel mis un temps à disposition par la commune de Rousset, l'un des regrets fréquemment cités est que cette structure reste encore trop modeste.

Pour tenter d'améliorer les relations entre les entreprises et mieux organiser le tissu local, un syndicat des entreprises de la microélectronique a été créé : **UDIMETAL**. En effet l'absence d'une telle structure avait été remarquée. Ainsi, la microélectronique est aujourd'hui accueillie au sein du syndicat de l'industrie métallurgique.

PROMES, Provence Microelectronic System s'occupe, comme son nom l'indique, de la promotion de l'industrie microélectronique autant au niveau national qu'international. Elle prospecte en vue d'attirer des entreprises dont l'activité pourrait être compatible avec celle des entreprises provençales. PROMES organise la représentation des entreprises

provençales dans les salons et a créé son site internet.

En cession d'activité à la suite de la décision de son conseil d'administration, le transfert des actifs et ainsi que sa liquidation ayant été confiés à la Mairie de Rousset ce qui devrait être effectif à compter de l'année 2005.

b) Vision du pôle

Afin d'avoir un pôle industriel durable, certains domaines d'actions peuvent améliorer la situation des entreprises et aller dans le sens de leur maintien dans la région.

Au niveau de la Zone industrielle de Rousset, il apparaît nécessaire de rendre l'économie de la commune de Rousset **moins dépendante de l'activité des grandes entreprises** de la microélectronique. Les industriels ou associations d'industriels interrogés ont pratiquement tous souligné cette nécessité. Le développement des PME semble donc nécessaire et réduirait (certes de manière relative) l'impact d'un départ d'un des »grands" de la microélectronique. Cette politique pourrait passer, par exemple, par la création d'une pépinière d'entreprises. Cette pépinière pourrait favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Si l'un des avantages passés de la zone industrielle de Rousset / Peynier résidait dans les **axes routiers** qui facilitaient son accès, son développement a eu des conséquences négatives sur ce facteur et pourrait bien constituer un frein pour son développement futur.

Les entreprises roussetaines, surtout les grands donneurs d'ordres, emploient une forte population habitant les petites communes voisines comme Trest, Gardanne ou encore Aix-en-Provence. Aussi, le déplacement de ces personnes, associé au flux des camions, font que le réseau arrive à saturation. Malgré un premier refus des autorités, une réflexion sur un réaménagement des voies départementales est, d'une manière générale, demandée par les entreprises de la zone.

Mais au delà des routes départementales, certains déplorent que la commune de Rousset n'ait pas d'accès direct au réseau autoroutier qui la traverse.

D'autre part, Rousset bénéficie d'un cadre exceptionnel du fait de la présence de la Sainte Victoire et de son caractère rural préservé. Cependant, un **effort au niveau de l'aspect paysager** serait souhaitable. En effet, si la microélectronique confère à Rousset une image dynamique, la zone industrielle est souvent perçue négativement de ce côté. Aussi, un effort a été fait dans cette direction afin de se rapprocher de l'image d'une zone agréable et pour cela 35 MF valeur 2003 ont été investis par la CPA. Une deuxième tranche de travaux est à venir d'un montant identique.

Pour terminer sur les demandes récurrentes des industriels, **l'animation et la présence de services aux salariés** sur la zone ou du moins à proximité sont souhaitées. Le manque de certains commerces, de structures de restauration est souvent mis en avant. Ces commerces permettraient aux salariés de pouvoir effectuer certains achats durant leur pose déjeuner ou en sortant du travail. L'absence d'un service de restauration, mais également de livraison sur le site, oblige certains industriels à faire appel à des services situés dans d'autres communes (on nous a signalé un service de livraison sur Trest par exemple).

Certes, plusieurs commerces du village fonctionnent avec la zone industrielle (restaurants et cafés). Cependant des problèmes de diversité de commerces et surtout d'horaires d'ouverture des magasins peuvent expliquer en partie que les employés ne fréquentent que très peu le village.

Le programme de centre de vie lancé sur la zone industrielle ainsi que le projet d'espace d'activités sportives et de loisirs semblent déjà constituer un effort en ce sens. Notons également que le Conseil Général a récemment décidé d'encourager les mesures relatives à l'animation des zones d'activité.

A une échelle plus large, l'une des causes de l'ancrage territorial d'une activité tenait plus à des **facteurs hors coût**. L'articulation du tissu local tient par exemple une grande importance dans ce domaine ainsi que les compétences que les entreprises sont susceptibles d'y trouver. Or, il apparaît que la microélectronique provençale souffre d'une absence ou d'une insuffisance de son maillage. Cela semblait venir du fait que le tissu se soit fondé plus sur des activités concernant l'environnement

industriel (industrie chimique, concepteurs de machines spécifiques pour la production microélectronique) que sur la base d'activités entrant directement dans la production microélectronique, à l'image de la société IBS. Aussi, afin de palier en partie ce problème, il apparaît important de réfléchir aux moyens de **favoriser l'innovation** qui pourrait inciter cette industrie à ne pas quitter le territoire. Deux points nous apparaissent importants ici : d'une part la formation et la recherche et d'autre part, la recherche de nouveaux débouchés avec le développement des relations avec l'aval. Ils apparaissent en effet essentiels dans un objectif d'ancrage territorial.

L'innovation est l'un des facteurs qui peut concourir à atteindre cet objectif. Cependant, innover nécessite formation et recherche.

Formation technique, scientifique et recherche sont insuffisantes dans la région PACA. Monsieur Christian Apothéloz, dans « La Lettre Sud Infos »⁸, du 15/02/1999, restituait quelques conclusions du Rapport Boulestaix sur la recherche en PACA. Ce rapport soulignait un fléchissement des crédits accordés par la Région à la recherche et à renseignement supérieur et une diminution du poids national du nombre des étudiants, des enseignants chercheurs et des chercheurs. Et Monsieur Boulestaix d'ajouter : « *Si le nombre de chercheurs en entreprise semble suivre une évolution favorable, le nombre d'étudiants élèves ingénieurs, le taux d'innovation des PME et la faiblesse relative des sciences sont des handicaps certain* ».

Aussi, du ressort de la Région, et dépassant le simple cadre de la microélectronique, il apparaît que cette faiblesse pourrait s'avérer préjudiciable au maintien d'une activité high-tech dans la région.

Au niveau de la recherche, tant sur le plan universitaire que sur le plan des entreprises, il semble que là encore un progrès pourrait être réalisé.

Le CREMSI est trop limité dans son développement, qui constituait l'une des remarques de la part des industriels. Si beaucoup y voient un outil intéressant pour le

développement industriel et l'innovation, sa taille réduite semble en effet un élément auquel il faudrait s'attacher à répondre.

Parallèlement au développement du CREMSI, une autre piste serait à étudier. Cette dernière, mise en avant par Pixtech (en liquidation depuis), serait de diversifier les formes de la microélectronique qui sont actuellement étudiées. Comme le nom du CREMSI l'indique, il s'agit principalement de la microélectronique sur silicium qui est étudiée. L'idée émise par les dirigeants de Pixtech, première intéressée du fait de son activité de microélectronique sur verre, serait d'élargir la recherche aux différents types de microélectronique. Cette diversification accroîtrait de fait les compétences présentes sur notre territoire et pourrait être à l'origine de nouvelles applications.

Développer les nouvelles applications semble en effet l'une des voies à creuser, afin de développer l'activité microélectronique et favoriser son ancrage territorial. Trouver de nouveaux débouchés pour les entreprises locales est en effet le moyen de maintenir l'activité sur le site. A ce sujet, il nous paraît utile de souligner le cas de la « success story » locale : Gemplus. Sa création a eu pour effet d'influencer la décision de fermeture de l'unité de SGS-Thomson de Rousset.

Le cas que constitue la création de Gemplus est intéressant à ce niveau. En effet, il illustre bien la nécessité de favoriser le développement, surtout l'innovation en développant les relations avec l'aval, c'est à dire avec les consommateurs et utilisateurs de tels produits. Il faut, en premier lieu, noter que Gemplus doit son développement spectaculaire non seulement à l'engouement pour les cartes à puce qui a marqué une époque mais surtout à sa capacité à développer de nouvelles applications, de créer de nouveaux produits et mettre au point de nouvelles technologies telles que les puces « contactless » (sans contact). Mais Gemplus est également apparue alors que la présence même de SGS-Thomson était remise en question. Gemplus, en créant un nouveau débouché pour le fondeur, a offert à ce dernier une certaine autonomie. La présence de cette nouvelle activité de cartes à puce a ainsi permis le positionnement de l'unité roussetaine comme centre de production de circuits pour ces cartes. Ainsi, si rien ne prouve que l'unité de SGS-Thomson aurait été fermée,

⁸ La Lettre Sud infos est un outil de veille d'information pour les décideurs économiques. Elle est un outil d'anticipation et de connaissance du tissu régional. Elle publie chaque semaine une centaine d'informations, avec une attention particulière au multimédia, la finance, le tourisme, la santé, le management, les médias.(www.sudinfos.com)

la présence d'un tel client a sans nul doute joué dans le sens de son maintien sur le site.

Cet exemple illustre donc bien la nécessité de réitérer une telle expérience. Les Bouches-du-Rhône n'accueillant que peu de R&D, il semble que cela devrait être l'une des principales préoccupations afin de conserver la microélectronique dans notre région.

Les entreprises de la microélectronique, et de manière plus visible les grandes entreprises, entretiennent déjà des **relations avec d'autres sites**. Ainsi, ST Microelectronics possède un important réseau constitué par quelques sites, par exemple le site de Grenoble, plus tourné vers la recherche, mais également Sophia-Antipolis. Ce réseau s'étend même beaucoup plus du fait de son organisation globale. Il semble donc que les deux liens français que nous venons de citer soient bien utilisés. Ces relations avec d'autres sites semblent en effet nécessaires afin que de nouvelles technologies puissent être développées et intégrées dans le territoire provençal. Selon le directeur du site de Gemplus-La Ciotat, ce niveau de réflexion est important. Il commence d'ailleurs à s'intéresser aux entreprises situées à Montpellier. Il serait donc intéressant de faciliter les relations avec cette dernière ville afin que des coopérations puissent naître.

La commune de Rousset est passée d'une économie principalement rurale, agricole, à une économie tractée par l'activité industrielle. La richesse actuelle de cette commune provient en effet du développement de cette activité. Or, pour une petite commune une telle cohabitation ne va pas forcément de soi. Si les habitants sont conscients de la nécessité et de ce que leur apportent les entreprises implantées dans le village, ils n'en restent pas moins méfiants voire même critiques à leur égard. C'est ce paradoxe entre le nécessaire développement économique et la volonté de préservation de cette identité rurale qu'il est intéressant de comprendre et surtout de prendre en compte pour l'avenir.

Il peut apparaître étrange qu'une activité industrielle aussi dynamique soit venue s'implanter dans ce petit village de Provence. Le cadre et le caractère rural du paysage y ont joué un rôle. Mais il est également étonnant que l'industrie ait pu s'y développer à ce point, compte tenu des caractéristiques et de la

volonté de la population de conserver son identité et surtout le calme d'une commune rurale. Si quelques roussetains sont eux-mêmes des industriels, il n'en n'est pas de même pour l'ensemble de la population. Aussi, les comportements et le fonctionnement de la commune ne permettraient pas de laisser présager la présence de sa zone industrielle. Mis à part deux / trois commerces, comme les cafés ou les restaurants, le village ne semble pas vivre avec sa zone industrielle et ses salariés.

Accueillir des entreprises sur son territoire ne va pas sans problèmes. En effet s'il existe des externalités positives, il existe également des aspects négatifs. Ainsi, la concentration d'entreprises amène évidemment son lot d'inconvénients, que ce soit la **congestion des axes routiers** par l'augmentation de la circulation (notamment celle de poids lourds) ou la **pollution due aux rejets** (bien que ces derniers fassent l'objet d'une attention particulière).

L'une des principales critiques faites à l'encontre de la municipalité est en effet « l'excès » d'attention apportée aux entreprises et à la zone industrielle de la part de celle-ci. Ce sentiment apparaît en effet chez certains habitants. Ceux-ci soulignent les dépenses engagées dans l'aménagement de la zone et les dettes qu'elles peuvent occasionner pour la commune. Il s'agit donc d'une critique à l'encontre d'une place privilégiée qu'occuperait la zone industrielle par rapport au village en lui-même.

Un autre souci d'une partie de la population est que le développement de la zone industrielle se fasse au détriment de commerces dans le village. Il est clair que le développement de services aux entreprises et plus précisément aux employés (restauration, commerces ...) peut venir, si cela n'est pas pris en compte, concurrencer les commerces du village. Ainsi, ces derniers tenus par des roussetains pourraient de fait perdre leur clientèle de salariés même si celle-ci se révèle être assez modeste. Mais le service économique de la ville veille à tout cela.

Cependant, il y a une relative stabilité entre ces deux mondes par deux points particuliers.

D'une part, cette coexistence semble être favorisée par une **séparation physique particulière**. En effet, le village et la zone sont séparés par une frontière physique. Pour certains, il s'agit de la frontière naturelle que constitue la rivière de l'Arc. Pour d'autres, il s'agit plus d'une frontière bâtie par l'homme, l'autoroute. Le village et la zone industrielle sont en effet espacés de quelques hectomètres. Pour passer de l'un à l'autre, il faut en effet passer au-dessus de l'autoroute, puis au-dessus de l'Arc. C'est donc cette « distance » entre les deux sites, qui permet notamment d'atténuer les effets négatifs de congestion routière ou de pollution.

D'autre part, et contrairement à ce qui lui est souvent reproché, la municipalité a joué un rôle non négligeable afin d'assurer un certain équilibre. Ainsi, la population a pu et peut encore **profiter des fruits de la présence de l'industrie**. La commune a en effet pu acquérir des équipements inhabituels pour une commune de sa taille : salle des fêtes, cinéma, groupe scolaire, développement de services aux habitants... Tous ces équipements ont ainsi contribué à montrer l'importance des entreprises pour la commune et ses habitants et faire accepter leur présence sur la commune.

Pour le moment, un **équilibre semble être atteint**. Cependant, conserver les entreprises et la microélectronique à Rousset peut avoir des conséquences sur cet équilibre et entrer en conflit avec les intérêts de la population.

Le développement de la zone industrielle et du maintien des activités en place, l'un des éléments nécessaires à ceux-ci pose, là encore et de façon plus marquante lorsqu'elle se produit à l'échelle d'un village, un problème crucial : la question du **logement social** et de **l'arrivée de nouvelle population**,

Le logement est actuellement un des points sensibles au niveau de Rousset. Les terrains disponibles à la construction de maisons individuelles sont très peu nombreux, de même que les logements au centre du village. Or, le développement de l'activité économique et industrielle du village nécessite inévitablement de prévoir l'accueil de nouvelle population.

Comme dans le cas des villes de plus grande taille, les mots de logements sociaux et de nouvelles populations font peur. La population imagine rapidement les problèmes des

logements sociaux dans les banlieues des plus grandes agglomérations.

Parallèlement à l'acceptation de nouvelle population, une autre limite peut être mise en avant : les **disponibilités foncières**. Si les communes ont la possibilité de gérer leurs sols par l'intermédiaire du Plan d'Occupation des Sols, elles n'en restent pas moins restreintes par les dimensions de la commune et la nécessité d'une gestion optimale et harmonieuse de l'espace. Elles peuvent en effet réserver des terrains pour différentes activités, que ce soit le logement, l'activité industrielle ou les conserver en espace naturel. Mais elles doivent prendre en compte les limites définies par les frontières de la commune et gérer de la meilleure façon possible son espace.

Or, s'il s'agit ici de conditions nécessaires au développement et à la pérennité de l'activité industrielle, la contrainte du logement et la mise à disposition de terrains semblent nous rapprocher de l'idée de « taille optimale », idée longtemps abordée dans la littérature économique. Si pour de grandes agglomérations cette limite n'est pas aussi sensible, pour de plus petites, le problème apparaît plus aigu. La culture de « village » semble pouvoir constituer un frein au développement.

Pour une petite commune comme Rousset, ces éléments incitent à se placer dans une nouvelle logique. Il faudrait en effet dépasser, à ce niveau, l'échelle de la commune et gérer certains aspects du développement à l'échelle de l'intercommunalité, déjà mise en place. Cela permettrait en effet de mieux répartir l'activité au sein de ses membres et surtout favoriser l'implantation de nouvelles entreprises en libérant de nouveaux terrains.

La présence, et surtout le maintien, de la microélectronique dans la région et en particulier à Rousset nécessiterait donc un changement de dynamique de développement local. Les collectivités locales se sont dès le départ positionnées dans une logique d'agglomération. Répondant aux besoins des grands donneurs d'ordre, elles ont, afin de faciliter la création et l'implantation d'entreprises, participé à la création de nouveaux équipements. Ainsi, elles ont contribué à l'apparition d'économies d'échelles et d'externalités en permettant à des fournisseurs de services, des sous-traitants de

venir s'implanter à proximité. Mais leurs interventions prenaient essentiellement la forme d'aides financières et fiscales plus ou moins directes et trop souvent tournées vers les grands donneurs d'ordres.

Aussi, le passage à une dynamique de spécialisation et surtout de spécification apparaît nécessaire pour faire perdurer cette industrie. Le caractère nomade de cette dernière montre bien que son déploiement spatial répond en fait à des facteurs autres que financiers. L'évolution de certaines entreprises les pousse souvent à repenser leur localisation afin de trouver de nouveaux équipements, de nouvelles compétences et de nouvelles coopérations dans d'autres régions ou endroits du monde. Ainsi, ST Microelectronics a déjà manqué de quitter la Provence et une grande attention est sur Gemplus qui pourrait un jour être amenée à se relocaliser. Il semble donc nécessaire d'explorer d'autres voies d'intervention, plus axées sur la construction de ressources nouvelles à l'échelle du territoire, la formation ou encore le développement de nouvelles compétences. Mais l'adoption d'une telle démarche demande une forte coordination entre les différents niveaux de collectivités locales. Chacune a en effet ses propres priorités : rééquilibrage de la zone industrielle pour Rousset, développement de plus vastes périmètres pour le Département et la Région qui ne peuvent pas se consacrer entièrement à une seule activité industrielle.

3 Structures

3.1. Centre Régional d'Etude de la Microélectronique et du Silicium (CREMSI)⁹

Le CREMSI, Centre Régional d'Etude de Microélectronique sur le Silicium, a été créé en 1993, par les industriels de la micro-électronique, les universités et écoles d'ingénieurs de la région Provence Alpes Côte d'Azur, avec la participation et l'appui des collectivités territoriales.

Dès l'origine, le CREMSI a une action immédiate, concrète et perceptible avec trois missions principales visant au renforcement de la filière microélectronique :

- Faciliter le développement des entreprises existantes et l'accueil des nouvelles activités en favorisant le partenariat, le transfert de technologie et la circulation de l'information.
- Assister la communauté scientifique dans la mise en place de moyens et de compétences pour répondre aux attentes des développements technologiques des entreprises.
- Soutenir le développement de l'enseignement et de la formation en Microélectronique.
- Pour assurer ses missions, le CREMSI, localisé à Rousset, au cœur de la Silicon Valley française, fonctionne en réseau avec ses membres et ses partenaires.

a) Missions et moyens

Le CREMSI a pour objectif de favoriser l'ancrage de l'industrie micro-électronique en région Provence Alpes Côte d'Azur en renforçant les liens entre les grandes entreprises, les PME et les acteurs de l'enseignement et de la recherche de manière à renforcer la dynamique industrielle.

Toutefois, les synergies ne se déclarent pas, elles se bâtissent lentement par l'accumulation des contacts, par une meilleure connaissance mutuelle des partenaires, par des actions que le CREMSI a articulé autour de 2 axes :

Premier axe : Susciter, animer et gérer des programmes de recherche coopératifs qui permettent tout à la fois de favoriser le développement technologique des entreprises et de tisser des liens entre sociétés et laboratoires.

Ces projets, impliquant nécessairement les trois types de partenaires, permettent :

- aux grandes entreprises d'améliorer les procédés de fabrication,
- aux PME de développer de nouveaux produits et services avec la vision d'un client potentiel et l'assistance d'un laboratoire,
- aux laboratoires de finaliser leurs recherches.

Ces projets de recherche déposés dans le cadre du CREMSI font l'objet de 2 types d'expertise. Une expertise scientifique et technique réalisée par un Comité d'Orientation Scientifique constitué d'experts issus du monde de la

⁹ <http://www.cremsi.org>

recherche et du monde industriel, et une expertise économique réalisée par un Comité Directeur constitué de représentants issus du monde industriel et technique et des collectivités territoriales régionales.

Pour ces projets de recherche le CREMSI effectue :

- La recherche de financement
- L'assistance au montage des dossiers de recherche coopératifs (partenaires, critères d'éligibilité...)
- Le suivi de l'avancement des projets de recherche jusqu'à leur aboutissement
- La valorisation des résultats de ses projets de recherche auprès de cibles validées par les partenaires grâce à un partenariat soutenu avec PROMES (dissout depuis).

Une trentaine de projets financés à parité par les participants et par les collectivités locales (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil Général des Bouches du Rhône) a ainsi vu le jour depuis 1993.

Ces projets ont été développés par des membres du CREMSI et ont permis au CREMSI de constituer un parc d'équipements communs utilisés au delà de l'achèvement des programmes. Ce parc d'équipements est accessible aux membres du CREMSI, suivant un protocole et des conditions d'accès spécifiques à chaque équipement (contraintes d'utilisation, qualification de l'opérateur, coût de fonctionnement à charge de l'utilisateur, localisation)

Deuxième axe : Animer la communauté scientifique et technique de la filière microélectronique avec des outils qui permettent l'émergence continue de nouveaux projets de recherche coopératifs.

- Création et animation d'un **répertoire de compétences de micro-technologies** en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Création et mise en œuvre de **Rencontres Scientifiques et Techniques annuelles**, suivant les besoins des membres du CREMSI, sur des sujets comme le retrait de résine par plasma, la gravure humide, et la métallisation pour interconnexion submicronique. Ces rencontres s'inscrivent :
 - dans une dynamique scientifique avec l'intervention

de personnalités scientifiques sur des définitions mais aussi sur des techniques scientifiques

- dans une dynamique de marché avec des interventions sur le sujet (challenges, perspectives, etc.) et les attentes des industriels
- dans une dynamique de rapprochements entre les besoins et les attentes réciproques des industriels et des chercheurs.
- Création, soutien et participation à des **colloques réguliers et ponctuels** comme :
 - Les Conventions Microélectronique, Environnement 2000-2001 (Eau , Chimie) et Microélectronique, Matériaux 2001 (Assemblage)
 - SAME 2001, Sophia Antipolis conférence on MicroElectronics
 - MNE, Worldmed, Region Champion
 - Ateliers Surface-Interface de Porquerolles, 1999 : le rôle de la science des surfaces en micro et nanotechnologie...
- Mise en réseau du CREMSI sur des réseaux nationaux et internationaux
- Collecte et diffusion ciblée d'informations scientifiques, techniques et économiques associées à la microélectronique et aux microtechnologies
- Valorisation des compétences scientifiques et techniques sur le marché international en partenariat avec PROMES
- Mise en œuvre d'Actions Collectives relatives à la qualité, l'environnement, le marketing ("Marketing Hautes Technologies", "Qualitronique"...)

b) Membres

Les membres du CREMSI sont issus de différentes organisations intervenant en forte synergie :

- Les collectivités territoriales et les partenaires économiques

- les Universités, Ecoles, Organismes de recherche
- Industriels régionaux
- membres associés.

Pour être membre du CREMSI, il faut :

- Pouvoir contribuer- par complémentarité de moyens au développement de synergies scientifiques et techniques entre industriels et structures de recherche et de développement.
- Etre implanté en région Provence Alpes Côte d'Azur
- Faire acte de candidature auprès du CREMSI. Chaque demande d'adhésion est soumise à la décision du Comité Directeur du CREMSI, selon ses statuts.

c) Bilan des dix premières années du CREMSI

Créé en 1993 lors d'une précédente crise par les collectivités locales, les entreprises Atmel, Gemplus et STMicroelectronics, les Universités et les Ecoles, le CREMSI a la mission de favoriser l'ancrage de l'industrie microélectronique en région PACA, en renforçant les liens entre les grandes entreprises, les PME et les acteurs de l'enseignement et de la recherche de manière à soutenir la dynamique industrielle. Pour ce faire des actions ont été mises en place sur 3 axes :

- susciter, animer et gérer des programmes de recherche coopératifs,
- prospecter et diagnostiquer les besoins et les offres des PME,
- participer à l'animation de la communauté scientifique et technique de la filière.

Les projets CREMSI ont évolué : apparition de thématiques autres que la "technologie silicium", mise en place de l'annualisation de l'appel à projets à partir de 1999, ouverture géographique. Plus de 70 projets ont été instruits pour un budget de l'ordre de 15 millions d'euros. Nos actions d'animation portent aussi leurs fruits : les Rencontres Scientifiques et Techniques pour la 6ème année consécutive, le «pavillon» CREMSI pour participer aux salons internationaux (6 PME co-exposantes à CARTES 2003), et plusieurs journées interfilières annuelles...

Le CIM PACA, projet ambitieux Grâce à la mutualisation des compétences et des investissements de R&D par les industriels et les laboratoires, le CIM vise à améliorer les techniques de conception, intégration, fiabilisation et industrialisation nécessaires au développement de systèmes et solutions sécurisées de communication. Il permettra de renforcer la Recherche Publique à la hauteur de l'ambition régionale, de développer de nouveaux produits, de créer et d'attirer des industriels, de développer l'activité économique d'autres secteurs clés (électronique, santé, environnement, optique), et enfin de pérenniser le tissu industriel existant.

3.2. UDIMETAL

Pour tenter d'améliorer les relations entre les entreprises et mieux organiser le tissu local, un syndicat des entreprises de la microélectronique a été créé : **UDIMETAL**. En effet l'absence d'une telle structure avait été remarquée. Ainsi, la microélectronique est aujourd'hui accueillie au sein du syndicat de l'industrie métallurgique.

3.3. PROMES, Provence Microelectronic System

L'association PROMES pour « Provence MicroElectronics Systems » avait pour vocation de fédérer les acteurs industriels de la microélectronique en Provence. Cette association comportait 45 membres dont les plus grandes entreprises de la région ; parmi ses nombreux objectifs nous pouvons citer :

- Animer une veille technologique sur tous les aspects de la microélectronique
- Soutenir l'effort de recherche et développement de la région
- Mettre en place de nouvelles filières de formations spécifiques.

Cette structure a été dissoute en 2002 pour répondre à un choix stratégique des élus préférant favoriser l'essor du CREMSI. La liquidation financière de PROMES n'ayant pas encore été effectuée, cela reste à la charge de la municipalité de Rousset qui a été nommé liquidateur.

Conclusion

Les responsables de la commune de Rousset ont réussi le passage de l'activité charbonnière à l'activité électronique sans heurt et avec succès, puisque Rousset est devenu le premier site de production français en électronique. Ce développement a été réalisé par une équipe de personnes encore en place actuellement et qui ont appris au fil du temps que la diversité des approches, l'innovation, la recherche de partenariats internationaux, la qualité des services et de l'environnement constituaient, appuyé sur des interventions d'influence des atouts majeurs. Ces atouts constituent, outre les faits matériels (implantations, production ...) un capital intellectuel et immatériel de la commune.

Sans le savoir, Rousset a réalisé avec l'heure, une approche intelligente du développement de son territoire. Avec un consensus général et sans contraintes pour les habitants (zones industrielles à taille humaine exempte de nuisances).

Aujourd'hui, avec l'avènement de l'Intelligence Economique, avec l'implication de l'Etat et la nécessité de mettre en place une Intelligence Economique Régionale, Rousset peut devenir le laboratoire Régional vivant qui pourra servir d'exemple à d'autres communes, soit en Région Provence Alpes Côte d'Azur, soit en France ou dans le Sud de l'Europe.

Pour cela, les responsables de la commune s'engagent actuellement dans un approfondissement de l'intelligence Economique Territoriale. Ceci, non seulement pour favoriser son propre développement, mais aussi pour fournir à la Région à partir de cette expérience à taille humaine et basée sur des constantes de temps courtes (pour les projets innovants et nouveaux) un ensemble de bonnes pratiques.

En respectant une taille humaine, en ne voulant pas nécessairement axer son développement sur des technologies de pointes ni sur la recherche fondamentale, mais en créant des projets accessibles et compréhensibles à l'ensemble de la population de la commune, la commune de Rousset, favorise fortement la cohésion sociale et crée les conditions d'un développement soutenable.

On rejoint ainsi, pour boucler la boucle de l'Intelligence Compétitive ou du cycle de l'Intelligence pour être plus précis, le titre

même du rapport Carayon, Intelligence Economique et Cohésion Sociale.¹⁰

¹⁰ Bernard Carayon, Intelligence Economique et Cohésion Sociale. La documentation française, 2003